



■ **Décision SGA-DEC-2024-n°218**
Intervention artistique

Pôle Education, Cité Educative

Le Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil souhaite faire appel, dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil à Isabelle Marié Aviez, artiste, sise 1 bis rue de l'église, Saint Fuscien (80680), pour la réalisation d'interventions à l'école Rabelais, sise square Antoine WATTEAU à Creil, les 16 janvier, 19 mars, 9 et 16 avril 2024, selon les modalités suivantes :

- 1 journée d'intervention par date pour la réalisation d'ateliers floraux ayant un but pédagogique à destination de 21 élèves et qui se dérouleront au sein de l'école Rabelais à Creil.

■ **Décide :**

Article 1 : De signer une convention de prestation de services avec Isabelle Marié Aviez pour la réalisation d'un projet d'Atelier Floral.

Article 2 : De verser le montant de la prestation fixé à 3 020 euros TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 03 avril 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : **12 AVR. 2024**

Date de publication sur le site de la Ville : **12 AVR. 2024**